

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 16387

présenté par  
M. Dupont-Aignan et Mme Besse

-----

**ARTICLE 2**

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« de plus de 45 ans ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Gouvernement, via cette réforme, profondément injuste, va paupériser les seniors et les précipiter vers la pauvreté de masse.

En précisant simplement que l'employeur prend en compte l'amélioration de l'embauche et du maintien en activité des salariés âgés, ce projet de loi reste, volontairement ou non, très approximatif.

Une étude Indeed, de novembre 2022, a démontré que 4 chefs d'entreprise sur 10 ne souhaitent pas recruter des salariés de plus de 45 ans dans un futur proche. Pire, près de 20% d'entre eux n'en ont jamais recruté.

En se basant sur l'étude précédemment citée, il semble opportun d'étudier précisément les effets sur le taux d'emploi des personnes âgées de 45 ans et plus, tel est l'objectif de cet amendement.